



## Conseil général

Maison de Commune  
Place du Bourg  
1323 Romainmôtier  
T 024 453 15 86  
sec.conseil@romainmotier.ch  
www.romainmotier.ch/conseil



### Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 octobre 2013

La Présidente Mme Marlène Rèzenne ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil, à la Municipalité et à la boursière.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé dans la convocation est accepté à l'unanimité, soit :

1. Appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2013
3. Assermentations et démissions éventuelles
4. Arrêté d'imposition pour l'année 2014
5. Régionalisation du service en matière de défense incendie et secours (SDIS)
6. Elections statutaires éventuelles
7. Propositions individuelles
8. Communications et divers

#### 1. Appel nominal

A l'appel nominal, 27 personnes sur 56 sont présentes. Le quorum est de 19, le conseil peut valablement délibérer. Les personnes excusées sont : Mmes et MM. Anobile Michael, Badan Bluette, Baeriswyl Robert, Benoit Marc, Blanc Valentina, Blanc Michel, Blum André, Böhlen Yann, Champion Rémy, Champod Eric, Gaudard Rösly, Guignard Adrien, Jaxa-Kwiatkowski Piotr Roman, Knabenhans Lippuner Alexandra, Pugin Martine, Rochat Valentin, Rowles-Anobile Alison, Simond Jean et Zimmermann Christine.

Mme Rèzenne informe que Mme Anne-Catherine Morin, membre du Conseil général est décédée soudainement au cours de ces dernières semaines. De plus, la commune déplore également la disparition de Mme Katharina von Arx, figure au combien marquante de Romainmôtier depuis de fort longues années. La salle se lève et observe une minute de silence à leur mémoire.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2013

M. Fabrice de Icco, Syndic, précise que les risques liés au ruissellement au chemin de Forel ne sont pas en lien avec la conduite relative aux travaux prévus au chemin de la Bretenause, celle-ci étant dédiée aux eaux claires. Il rappelle utilement que la route coupant le quartier du Fochau s'appelle "route de Vallorbe"; quant aux solutions possibles pour sécuriser sa traversée, ce peut être un passage piéton ou un passage sous voie. Par contre, que la route reste propriété du canton ou qu'elle devienne celle de la commune, les frais d'aménagement d'un passage seront de toute façon à la charge de la commune. C'est donc une question politique et financière.

Sans autre correction, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### 3. Assermentations et démissions

Il n'y en n'a pas, le point est aussitôt clos.

#### 4. Arrêté d'imposition pour l'année 2014 (préavis n° 4/2013)

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Léo Piguet, puis la discussion est ouverte.

M. de Icco commence par présenter ses excuses pour avoir écrit "M. le Président" en ouverture du préavis, résultat d'un coupé-collé un peu rapide. Il apporte quelques précisions au propos dudit préavis : les charges liées à l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) devraient diminuer de Fr. 30'000.-; une économie

semblable devrait découler de la nouvelle LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire). La charge actuelle des pompiers s'élève à Fr. 12'000.-, et que le projet soumis au point suivant de l'ordre du jour devrait maintenir ce chiffre. A la demande du Conseil général, la Municipalité a étudié la pertinence d'une taxe sur la vente d'alcool dans les commerces. Le seul commerce de la commune à en vendre ne permettrait de réunir que la ridicule somme de Fr. 200.- par année. L'Exécutif propose donc d'y renoncer. Aucun·e membre du conseil ne demande la parole, la discussion est close. Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition 2014 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis 04/2013.

#### **5. Régionalisation du service en matière de défense incendie et secours (SDIS)**

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Piguet. La discussion est ouverte. Le Syndic complète quelques points du préavis. Le but est de se mettre en conformité avec la récente loi cantonale. Le processus accompli entre les communes concernées et l'ECA a été assez long, les débats se sont déroulés en bonne intelligence dans un esprit de collaboration. Il ressort en particulier qu'il serait illusoire d'imaginer qu'une commune comme la nôtre ait les moyens de mettre en place seule le système de défense incendie exigé par la nouvelle loi. Désormais, l'actuelle SISVANO sera une des sections de la nouvelle association.

Sur le plan financier, chaque commune mettant la main au portefeuille à la hauteur de ses moyens, Orbe faisant un effort particulier; le résultat est plus adéquat pour la commune de Romainmôtier-Envy que ce que nous avons jusqu'ici.

Enfin, pour que les choses soient claires pour tout le monde, les statuts proposés avec ce préavis ne sont pas modifiables par le conseil, tout au plus celui-ci pourrait-il signaler ses souhaits de modifications, que l'Exécutif répercuterait auprès de l'association.

La parole n'étant pas demandé parmi les membres du conseil, la discussion est close. Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'adhérer à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours, et d'adopter les statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours, selon le préavis municipal 05/2014.

#### **6. Elections statutaires**

M. de Icco demande la parole à propos de la refonte du règlement du Conseil général et du point relatif aux commissions. Il présente les excuses de la Municipalité qui n'a pas pu avancer sur le projet de règlement comme il l'aurait fallu. Ayant toutefois déblayé le sujet, il estime que peu de choses devraient changer par rapport au travail ayant déjà été effectué par la commission ad hoc en 2011. Une fois lancé, le projet devrait donc être efficacement conclu puis présenté au conseil.

La Présidente renonce à organiser une élection complémentaire pour remplacer des commissaires démissionnaires à des postes qui ne sont que des suppléances. Les commissions devraient fonctionner ainsi pendant quelques mois sans difficultés, dans l'attente de ce projet et pour ne pas alourdir les travaux du Conseil général.

#### **7. Propositions individuelles**

Aucune n'est parvenue à la Présidente, qui clos ce point d'entrée de cause.

#### **8. Communications et divers**

De la Municipalité, par la bouche du Syndic :

- Hommage est rendu à Mme Katharina von Arx. Son apport très important au rayonnement du bourg et à sa vigueur nouvelle est salué. Elle avait un sacré caractère, mais sans doute en faut-il pour porter des projets de l'ampleur de ceux que cette figure énergique a soutenus. La Municipalité sera présente aux obsèques et écrira à la famille au nom de la commune.
- L'épicerie a une nouvelle tenancière, jeune, sympathique et ouverte aux propositions ainsi qu'aux besoins des habitant·e·s de la commune. La Municipalité encourage chacune et chacun à la soutenir par ses emplettes.
- Bâtiment de l'ancien EMS Contesse : les travaux sont sur le point de débiter, 9 appartements sont projetés, ainsi qu'un parking souterrain. Il nous faudra être patient·e·s face aux immanquables nuisances.
- Bureau de poste : les menaces de l'ancienne régie de fermer le bureau réapparaissent. Or, compte tenu de la faible amplitude des heures d'ouvertures et du peu de prestation du bureau de Vaulion, l'Exécutif note que celui de Romainmôtier

est le dernier du vallon digne de ce nom, qu'il touche un bassin de population d'environ 2'000 habitant·e·s, et que s'il ferme, d'autres suivront, notamment à Vallorbe, la Vallée, etc. Nous devons donc descendre au bureau d'Orbe, lequel n'est pas apte à recevoir une telle affluence. Les ennuis sont donc programmés. Une pétition est en préparation. La Municipalité encourage le Conseil général à prendre langue avec ses homologues des autres communes, afin d'organiser une résistance.

- Caveau communal : un brasseur artisanal louera le caveau dès le 1<sup>er</sup> novembre de cette année. C'est donc une excellente nouvelle, ce lieu cessera ainsi d'être vide pendant presque toute l'année. Corollaire : nous devons désormais nous retrouver en un autre endroit pour le verre de l'amitié concluant certaines séances de ce conseil... ou descendre boire une bière plutôt que du vin.
- Eoliennes : 2 projets sont actuellement à l'étude aux alentours : l'un derrière Premier, l'autre près du Mollendruz. S'ils sont réalisés, ils changeront fortement l'aspect des alentours, et ceci pourra avoir un impact du point de vue culturel et touristique. La commune de Romainmôtier-Envy n'étant formellement pas concernée, son territoire et ses propriétés n'étant pas touchés. Il semble néanmoins nécessaire que des informations puissent être obtenues à la Municipalité, qui les transmettra aux habitant·e·s de la commune.

Du Conseil général :

- Mme Nicole Perreaud souhaite savoir si elle peut parquer à nouveau dans le pré sous le Bolléron, ou si les arbres misés doivent encore être accessibles. M. Yves Mouquin estime que, bien que les fruits aient été tardifs cette année, le délai de principe de 3 semaines est largement écoulé, les vaches peuvent regagner le pré.
- Mme Sylvie Perreaud a constaté, lors d'une fête privée bien arrosée par l'orage, que le toit de Champbaillard a besoin de réfections. Elle suggère également que l'on garnisse d'ustensiles les tiroirs de la cuisine. MM. de Icco et Michel Chabloz admettent le mauvais état du toit, qu'il faudrait entièrement refaire. Il y a d'autres points à revoir à Champbaillard, ce qui représentera de gros travaux devant être bien coordonnés. Si des incidents surviennent en cas de location privée, une ristourne sur facture sera accordée en compensation. Concernant la cuisine, il faut savoir que cet ensemble s'est fait petit à petit à destination de l'abbaye, laquelle fournissait le matériel. Rien ne s'est fait de façon approfondie, d'où il découle une réflexion en cours, mais une cuisine neuve et complète coûte dans les Fr. 80'000.-. Il faudra donc faire montre de patience. Mme Nicole Perreaud a noté des écoulements d'eau du toit directement sur une installation électrique. La Municipalité a aussi noté ce problème et des mesures sont prises.
- M. Pierre Genier demande où en est le dossier du chemin de la Bretenause. Le Syndic a appris que les travaux de la maison liés au chantier communal sont repoussés de fin 2013 à mars 2014. A suivre, donc.
- M. David Chezeaux exprime sa satisfaction quant aux problèmes d'éclairage résolus à Envy. Il signale que des pannes sont aussi apparues au chemin de la Bretenause. Le Syndic confirme qu'une panne a été notée. Mais ce n'est pas une simple ampoule, le problème semble plus compliqué à réparer; on y travaille. C'est d'ailleurs aussi le cas à la rue du Pont-Couvert, dont les plus éminent·e·s habitant·e·s ont réagi. M. Chezeaux évoque également un candélabre abîmé près de la gare; la Municipalité fait ce qu'il faut.
- Le secrétaire rappelle la date de la prochaine séance, dernière de l'année en cours, soit le mardi 10 décembre 2013 à 20h à la salle du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les participant·e·s à cette séance du Conseil général et clos celle-ci à 21h26.

**La Présidente**

**Le secrétaire**